UNIVERSITÉ DE LYON

Institut d'Etudes Politiques de Lyon

Exposé d'état de la recherche : La dimension cérémonielle de la figure du tenno.

Camille ROBERT

Séminaire

L'Asie, de l'actualité à la recherche : Japon et enjeux socio-juridiques en Extrême-Orient

Sous la direction de Béatrice JALUZOT, maîtresse de conférences HDR en droit privé

Remerciements

L'empereur du Japon est un sujet que je trouve particulièrement fascinant. Il a été sous différents aspects le principal sujet de différents travaux que j'ai eu à mener. Ainsi, mon grand oral de baccalauréat, ma note de synthèse validant ma troisième année au Japon, et mon exposé d'état de la recherche de quatrième année auront tous les trois exploré un aspect différent de cette institution.

Aussi, je souhaite adresser mes premiers remerciements à Monsieur Emmanuel DORFFER, professeur d'Histoire-Géographie, et d'Histoire Géographie Géopolitiques et Sciences Politiques au lycée Marc Chagall de Reims qui, le premier, a été l'enseignant qui m'a encadré sur le sujet de l'empereur du Japon.

Je tiens également à remercier les enseignants du Diplôme d'Etablissement sur le Monde Extrême-Oriental Contemporain de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon (à l'exception d'une, qui fera l'objet de remerciements à part) qui m'ont ouvert encore un peu plus à l'étude aréale asiatique : MM. Stéphane CORCUFF, Jérémy JAMMES, Julien MARILIER et Gauthier MOUTON.

J'adresse également des remerciements particuliers à mes camarades de classe au sein du séminaire, avec qui j'ai pu échanger et apprendre à me coordonner lors des cours et de la rédaction de nos écrits respectifs, ainsi qu'à toutes les personnes qui, par leur soutien envers moi, leurs écrits inspirants, ou leur participation de quelque façon que ce soit, ont pu m'aider à rédiger ce travail.

Je souhaite garder pour la fin mes remerciements les plus sincères et spéciaux que j'adresse à Madame Béatrice JALUZOT, elle aussi maîtresse de conférences au sein du DEMEOC, mais également responsable d'aire au Japon et enseignante du séminaire dans le cadre duquel j'ai eu à écrire ce travail, pour ses conseils, son soutien, et son écoute. L'existence de ce travail n'aurait pas été possible sans elle et ses conseils avisés.

Déclaration anti-plagiat

1. Je déclare que ce travail ne peut être suspecté de plagiat. Il constitue l'aboutissement d'un travail personnel.

2. A ce titre, les citations sont identifiables (utilisation des guillemets lorsque la pensée d'un auteur autre que moi est reprise de manière littérale).

3. L'ensemble des sources (écrits, images) qui ont alimenté ma réflexion sont clairement référencées selon les règles bibliographiques préconisées.

4. Les contenus générés à l'aide des outils d'intelligence artificielle générative (type ChatGPT) sont dûment mentionnés et référencés (nom de l'IA, date de génération du contenu…).

Les auteurs et documents dont l'IA a emprunté les idées ont fait l'objet d'une recherche de sources et sont cités.

NOM : ROBERT
PRENOM : Camille
DATE : 1er juillet 2026

Sciences Po Lyon n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce travail. Elles doivent être considérées comme propres à leur auteur/autrice.

Sommaire

Remerciements **2**

Introduction **7**

PREMIERE PARTIE - Le(s) tenno(s) des premiers temps, personnification mythologique, cérémonies codifiées et pouvoirs fluctuants (environs du IIIème siècle av. JC – 1868) **13**

Chapitre 1 – Un souverain d'ascendance divine : propos sur la divinisation du tenno et de sa dimension cérémonielle 14

Chapitre 2 – La création d'un « souverain syncrétique » : étude des inspirations du tenno, de son titre et de son inscription entre continuité des classiques chinois et volonté d'affirmation propre 17

Chapitre 3 – L'évolution historique sur le temps long : influences grandissantes et déclinantes de la fonction de tenno 20

DEUXIÈME PARTIE – Le tenno impérial : le renouveau cérémoniel dans une fonction millénaire (1868 – 1946) **24**

Chapitre 1 – « Rattraper l'Occident » : la volonté de faire du tenno un « empereur » japonais 25

Chapitre 2 – La « tennocratie », le nouveau visage du culte à l'empereur 27

Chapitre 3 – L'apparition d'une dimension politique : la juridicisation et la formalisation du tenno 30

TROISIÈME PARTIE – Le tenno actuel : réminiscence symbolique d'une institution millénaire (1946 – nos jours) **33**

Chapitre 1 – La nouveauté dans les cérémonies anciennes : adapter l'antique à la modernité 34

Chapitre 2 – Le tenno moderne : renouveau de sa fonction religieuse 36

Chapitre 3 – Nationalisme et symbole impérial : controverses et questionnements entourant le tenno moderne et son évolution future 39

Conclusion : le tenno, une synthèse cérémonielle ?..... 42

Bibliographie..... 44

Ouvrages..... 44

Chapitres d'ouvrages..... 44

Articles de revue..... 44

Article d'encyclopédie..... 45

Entrées de dictionnaire..... 46

Mémoire..... 46

Articles de journaux..... 46

Pages Internet..... 47

Texte mythologique..... 47

Précision n°1 : concernant la transcription en français des mots japonais..... 48

Précision n°2 : concernant les citations et la bibliographie..... 48

Résumé et mots-clés..... 49

Introduction

Le 6 septembre 2025, le prince Hisahito d'Akishino, neveu de l'actuel empereur du Japon, célébrait sa majorité ce qui le consacrait comme deuxième dans l'ordre de succession au trône impérial. Si les médias qui ont couvert l'évènement ont particulièrement insisté sur ce point, c'est notamment dû au fait que pareil évènement n'était pas arrivé depuis près de 40 ans[1], mais aussi et surtout parce que le prince est le dernier héritier constitutionnel, après son père, d'une dynastie qui remonte « à plus de deux mille six cents ans »[2]. Le fait que cet évènement ait à ce point marqué les esprits tient donc au fait de la longévité de la dynastie du Japon, la lignée Yamato, et marque également la pérennité de l'institution impériale dans le pays du soleil levant.

Le tenno (天皇)[3,4,5] est une institution millénaire, remontant de manière certaine au VIIème siècle après JC, possiblement plus tôt, et de manière mythique en 660 avant JC[6]. Si le titre apparaît comme relativement récent dans son utilisation, et ne remonte que de manière apocryphe à Jinmu, le premier empereur mythique[7], nous ferons ici une entorse historique afin de privilégier une compréhension plus fluide, en regroupant sous le même terme de tenno les individus qui ont possédé les titres de prince de Yamato, Mikado, et empereur du Japon, étant donné le fait que l'archipel a connu des périodes d'unification et de désunion.

Si aujourd'hui le tenno – ou empereur du Japon – ne dispose plus constitutionnellement que de fonctions honorifiques et symboliques, il est à noter que l'évolution au cours du temps de la fonction de souverain japonais a considérablement fait varier son importance, politique,

[1] « Qui est Hisahito, le futur empereur du Japon de 19 ans ? », *Le Point*, 9 septembre 2025, https://www.lepoint.fr/monde/qui-est-hisahito-le-futur-empereur-du-japon-de-19-ans-09-09-2025-2598111_24.php.
[2] « Le Japon célèbre la majorité du prince Hisahito, seul jeune héritier masculin au trône », International, Japon, *Le Monde*, 6 septembre 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/09/06/le-japon-celebre-la-majorite-du-prince-hisahito-seul-jeune-heritier-masculin-au-trone_6639195_3210.html.
[3] Seiichi Iwao et al., « 213. Tennō », in *Dictionnaire historique du Japon*, vol. 19 (Maison Franco-Japonaise, 1993), https://www.persee.fr/doc/dhjap_0000-0000_1993_dic_19_1_947_t1_0079_0000_3.
[4] « tenno », *Dictionnaire de français Larousse*, consulté le 16 juin 2026, https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tenno/10910712.
[5] Le terme étant répertorié dans au moins deux dictionnaires en langue française, il sera indiqué en romain et sans majuscule.
[6] Francine Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*, Publication orientalistes de France, Bibliothèque japonaise (Paris, 1986).
[7] Pierre-François Souyri, « Le « tennô » : premier empereur japonais », *L'Histoire* 538, nº 538 (2025): 70.

religieuse ou encore culturelle. Aujourd'hui ou au VIIème siècle, nous retrouvons l'exercice de ces fonctions au travers de cérémonies codifiées, ou bien multi-centenaires, ou bien introduits plus récemment.

En un sens, nous pouvons dire que les cérémonies, prises à un moment donné, tendent à dire quelle est l'importance du tenno, à ce moment-là. Elles peuvent donc être étudiées pour discuter de sa nature présente.

Le terme « cérémonielle » renvoie directement à la *cérémonie*, laquelle peut être mise en parallèle avec le *rite*. Ce sujet a été de nombreuses fois traité en sciences sociales et en ethnologie. Jean Cuisenier, ethnologue, dans *Penser le rituel*, revient à la fois sur le sens propre à chacun de ces deux termes, mais également sur leurs différences. Nous pouvons retenir qu'une cérémonie est un processus codifié et formel, qui vise à accomplir une action. Le rituel est de son côté « le cérémonial dont le protocole a pour fin d'articuler la communication entre acteurs sociaux dont certains sont des êtres de ce monde-ci : les êtres humains, et d'autres, des êtres de l'autre monde, quelle que soit la figure, imposante ou familière, que ces derniers prennent pour apparaître en ce monde-ci. ». Cuisenier montre qu'un cérémoniel peut ne pas être un rite (un pilote d'avion dans son cockpit qui utilise un langage précis, une méthode, porte un uniforme) et qu'un rite peut ne pas être cérémoniel (un ascète priant seul toute la journée)[8].

Toutefois, on peut tirer que l'articulation d'un rite avec une cérémonie généralise ce premier à plusieurs acteurs (un public par exemple), entraînant la nécessité que celui-ci soit accompli par un représentant du public (dans le cas du Japon, le monarque), servant de pont entre les deux mondes. La dimension cérémonielle du tenno peut donc être rituelle, mais cela ne concerne qu'une partie de l'analyse, car certains cérémoniels accomplis par l'empereur ne sont pas pour autant rituels (manger à un banquet). Toutefois, et cela fera partie d'une partie de la réflexion, il faut compter qu'avant 1945, tout acte accompli par le tenno, jusqu'alors considéré comme un dieu vivant, devenait de fait rituel, puisqu'il s'agissait de l'action d'un être divin effectuée parmi les vivants.

Après plusieurs siècles d'évolution, on peut classer les cérémonies et les faits à portée cérémonielle accomplis de nos jours par le tenno, ou par un tier en son nom, en trois grandes

[8] Jean Cuisenier, « 1. Du rite et de la cérémonie », in *Penser le rituel*, Ethnologies (Presses Universitaires de France, 2006).

catégories : religieuses, représentationnelles (c'est-à-dire codifiant ses faits et gestes) et politiques[9].

Parmi les cérémonies à portée religieuse, nous retiendrons :

- Celles du couronnement : le *senso* (践祚) la réception des régalia, le *sokui* (即位) l'intronisation proprement dite, le *kanjō* (灌顶) l'ordination bouddhiste ou le *daijōsai* (大嘗祭) qui est pour un empereur le premier *niiname-sai* (新嘗祭) qu'il accomplit l'année de son couronnement[10].
- Celles de la « vie habituelle » : les *niiname-sai* qui visent chaque année à rendre grâce aux dieux en goûtant le saké et en implorant leur bénédiction[11], ou les visites au grand sanctuaire d'Ise.
- Celles à la fin du règne, que ce soit par abdication (退位, *taii*)[12], ou par la mort du souverain, le *hōgyo* (崩御, « l'écroulement de la montagne »)[13].

Nous pouvons qualifier de cérémonies à portée représentationnelle celles qui n'ont pas réellement d'enjeu religieux, mais qui visent à codifier les faits et gestes de l'empereur dans ses actes quotidiens. Ce ne sont pas à proprement parler des « cérémonies », mais néanmoins des faits qui peuvent être inclus dans la « dimension cérémonielle » du tenno. Sous cette appellation peuvent se regrouper :

- La compréhension du titre de « tenno » par l'étude de son histoire et de ses kanjis[14].
- L'envoi, en son nom, d'ambassades au tout début de l'affirmation de son pouvoir[15], toujours actuels dans le fait que l'empereur est celui qui accrédite les ambassadeurs.

[9] La typologie suivante a été réalisée par synthétisation des éléments découverts dans les recherches effectuées, et est une création propre.
[10] François Macé, « Les rites d'avènement au Japon - la création d'une tradition », *Cipango, revue du Centre d'études japonaises de l'Inalco*, nº 1 (1992): 13-34.
[11] *Ibid*.
[12] Eric Seizelet, « L'abdication monarchique dans le régime de l'empereur-symbole japonais », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, nº 4 (décembre 2025): 64-73.
[13] François Macé, « Les funérailles des souverains japonais », *Cahiers d'Extrême-Asie*, 1988, 157-65, Persée https://www.persee.fr.
[14] Souyri, « Le « tennô » ».
[15] *Ibid*.

- Ses changements d'attitudes lors des banquets sous l'ère Meiji[16], ayant entraîné un changement dans la pratique culinaire, toujours en vigueur.

Enfin, les cérémonies à portée politique sont celles accomplies en tant que chef de l'Etat du Japon. Elles sont purement formelles, et l'empereur agit ici en tant que celui qui rend officielle la décision prise auparavant. Ces cérémonies peuvent être par ailleurs l'objet de critiques, notamment lorsqu'elles revêtent un caractère religieux dans un Etat laïc[17] :

- L'adresse du trône à l'ouverture de la session de la Diète.
- La nomination du Premier ministre.
- Certains discours ou déplacements (ou l'absence de déplacement) dans des endroits particuliers.

Cette typologie de cérémonies a toutefois évolué au cours des siècles, faisant qu'une même cérémonie pouvait ne pas avoir la même portée selon si elle était accomplie au Xème siècle ou au XXème siècle.

Il nous faudra également constater que la dimension cérémonielle du tenno ne peut être comprise uniquement au prisme des actions que celui-ci accomplit. Ainsi, s'agissant d'une dimension, nous tâcherons également de nous intéresser non pas seulement à ce que le souverain japonais fait, mais à ce qu'il représente en terme cérémoniel, c'est-à-dire quelle est sa place en tant qu'agent.

Dans cette optique, la problématique ainsi que le plan suivront une logique historique, afin de mettre en lumière cette évolution de la fonction impériale et des cérémonies.

Ainsi, comment les cérémonies accomplies par le tenno, s'étant métamorphosées, ayant parfois été remplacées au gré des différentes tendances historiques, ont pu contribuer à façonner ce qui est aujourd'hui le « monarque japonais » ?

Afin de rendre compte de l'évolution du tenno, l'étude s'appuiera sur des travaux issus de l'histoire. Toutefois, se cantonner à une seule discipline ne permettrait pas de pouvoir cerner

[16] Eric Seizelet, « Le jour où l'empereur mangea de la viande. Les " banquets impériaux " comme construction politique à l'ère Meiji. », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 69, nº 4 (2022): 54-81.
[17] Eric Seizelet, « La Maison impériale japonaise et le principe de séparation de l'État et de la religion », *Revue du droit des religions* 9 (2020): 159-71.

tous les enjeux qui entourent cette l'étude de l'évolution des cérémonies impériales. De ce fait, nous nous servirons également de travaux issus de l'ethnologie et de la sociologie, François Macé ayant largement écrit sur le sujet, pour comprendre les mécanismes des transformations, ainsi que du droit, en nous appuyant sur les travaux d'Éric Seizelet, et des relations internationales, puisque le tenno a acquis avec le temps une dimension juridique et internationale. L'état de la recherche tend à montrer qu'il n'existe pas d'écrit général sur l'ensemble du sujet, mais sur plusieurs aspects différents qui composent ce que l'on peut appeler la « dimension cérémonielle du tenno ». Ce travail visera donc à proposer une étude générale sur les cérémonies accomplies par ce dernier.

En outre, comme cet écrit se propose de mettre en comparaison les différentes cérémonies accomplies par les tenno, des textes mythologiques pourront être étudiés, comme le *Kojiki* (古事記), utilisant ici la version française *Kojiki : chronique des faits anciens* de 2011, traduite par Pierre Vinclair. Si ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme des témoignages scientifiques, ils créent toutefois un narratif écrit *a posteriori* qui révèle la vision d'un souverain japonais au moment de l'écriture, et peuvent donc servir de source comparable aux écrits hagiographique.

Une première partie s'attachera à étudier, par une approche historique, quelle était la place du tenno dans un long moment, qui commence de manière mythique en 660 avant JC et de manière avérée au VIIème siècle, et qui se termine avec l'avènement du tenno Meiji en 1868, et de la « restauration » qui lui est associée. La fonction de cette partie ne visera pas à déterminer une date d'apparition de l'institution, mais bien à comprendre comment elle a été perçue par les contemporains, et quelle était la place, ou les places, du tenno, au travers des cérémonies qu'il accomplissait.

Une seconde partie étudiera quant à elle le moment situé entre 1868, commençant avec l'avènement de Meiji tenno, à la promulgation de la Constitution de 1946. Ce moment d'un peu plus soixante-dix ans marque un tournant dans la place qu'occupait le souverain, en le formalisant constitutionnellement comme chef de l'Etat, concentrant *de jure* les pouvoirs symboliques, religieux mais aussi politiques, de manière pérenne, dans les mains d'une seule personne.

Enfin, une dernière partie se concentrera sur la place du tenno de 1946 à nos jours. Il s'agira de voir comment les trois souverains qui se sont succédé jusqu'à présent ont incarné le rôle. Nous

étudierons les réminiscences de la fonction à l'œuvre, et verrons les différents conflits et controverses qui peuvent naître de cette confrontation entre institution millénaire et les revendications d'après-guerre.

PREMIERE PARTIE - Le(s) tenno(s) des premiers temps, personnification mythologique, cérémonies codifiées et pouvoirs fluctuants (environs du IIIème siècle av. JC – 1868)

La période est un moment trouble de l'histoire. Il n'a pas existé sur la totalité de l'intervalle étudié un « pays » qui s'appellerait le Japon, mais plusieurs principautés, ou territoires de clans, en guerres les uns contre les autres, qui n'ont été unis véritablement que sous les dominations successives de Oda Nobunaga (織田 信長), Toyotomi Hideyoshi (豊臣 秀吉) et Tokugawa Ieayasu (徳川 家康) à la fin du XVIème siècle. Il est de ce fait compliqué de voir un seul souverain pour le peuple qui ne peut lui-même pas encore être désigné « d'uni ». Néanmoins, et par soucis de facilité, nous nous concentrerons sur l'étude de celui qui a d'abord été le Prince du Yamato, puis connu par la suite sous le titre de tenno.

En outre, il faut considérer que cette période n'est pas statique, mais que l'évolution politique du Japon a également entraîné une forte évolution de l'influence et de l'importance du tenno, et qu'une même cérémonie peut ne pas être apparue au début de l'époque étudiée, ou qu'elle peut ne pas être restée la même jusqu'au XIXème siècle. Ainsi, il est même fort probable que ce lapse de temps, large, ait vu apparaître des cérémonies qui ont disparu avant même 1868, et dont les traces n'auraient pas été sauvegardées dans les archives.

De ce fait, cette partie ne vise pas à aborder de manière exhaustive les cérémonies s'étant déroulées sur ce temps très long, mais à voir que malgré les changements majeurs, il y a eu des grandes tendances dans l'évolution de la dimension cérémonielle du tenno qui peuvent être étudiées.

C'est à partir du IIIème siècle que la dynastie Yamato, actuelle dynastie impériale, régnant depuis la province éponyme (actuelle préfecture de Nara) étend sa domination sur les îles de Honshū, Kyūshū et Shikoku, et parvient à s'imposer outre-archipel comme autorité sur son

territoire, notamment auprès des pays voisins, comme la Corée ou la Chine[18]. Toutefois, mythiquement, la dynastie Yamato fait remonter son ascendance à l'empereur Jinmu, en 660 avant JC[19]. L'étude de cette temporalité large et floue permet de dégager une émergence progressive de l'importance de ce qui deviendra par la suite le souverain japonais.

Cette émergence, s'accompagnant de fluctuations de l'importance du tenno, peut être appréhendée sous trois prismes : sa dimension religieuse, sa dimension représentative (c'est-à-dire sa façon de se présenter et de se faire représenter, à ses sujets ou aux pays étrangers), ainsi que la dimension évolutive de son pouvoir et de la place qui lui est accordée, notamment, mais pas que, en matière politique.

Chapitre 1 – Un souverain d'ascendance divine : propos sur la divinisation du tenno et de sa dimension cérémonielle

Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, parlait du souverain de Kyōto en ces termes :

« Leur gouvernement a été pendant deux mille quatre cents ans entièrement semblable à celui du calife des musulmans et de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été chez les Japonais les chefs de l'empire plus longtemps qu'en aucune nation du monde ; la succession de leurs pontifes-rois remonte incontestablement six cent soixante ans avant notre ère »[20].

Il y avait déjà à ce moment une intuition vis-à-vis du fait que les chefs d'Etat, ou pour parler en des termes moins anachroniques, les « chefs de l'empire » avaient un fort rôle religieux à jouer.

Le *Kojiki*, texte mythologique revenant sur la création du monde et les débuts selon le shintō (神道, « voie des dieux »), précise que celui qui est traditionnellement reconnu comme le

[18] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.
[19] *Ibid*.
[20] Voltaire, « Chapitre 120 - Du Japon », in *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours* (1764, s. d.), consulté le 11 juin 2026, https://www.mediterranee-antique.fr/Fichiers_PdF/TUV/Voltaire/Moeurs.pdf.

premier empereur, Jinmu (神武天皇, *Jinmu Tenno*), était considéré comme le descendant de la déesse du soleil, Amaterasu (天照大御神, *Amaterasu Ōmikami*) principale déesse du panthéon shintō. De ce fait, les descendants de Jinmu se retrouvent eux-mêmes les héritiers d'une ascendance mythique, ce qui se ressent dans les cérémonies qu'ils sont amenés à performer.

Bernard Bernier, dans « Religion et politique au Japon : le culte de l'empereur », revient sur cette idée :

> *« Cette ascendance sacrée de la lignée impériale est actualisée dans un ensemble de rites, à la Cour et au sanctuaire Ise dédié à Amaterasu, qui rappellent les événements mythiques et sont censés assurer la prospérité des habitants du Japon. Entre autres, certains rites impériaux ont pour but d'assurer le maintien du cycle de croissance du riz, nourriture par excellence du Japon. Comme on peut le voir, non seulement l'empereur descend-il de divinités, mais encore il représente un élément cosmologique nécessaire au bon fonctionnement de l'univers »*[21].

Parmi les rites aux connotations religieuses, François Macé montre d'ailleurs que les rites de l'avènement ou du couronnement du tenno, puisent également dans cette souveraineté « divine »[22], et s'accomplissent de ce fait du point de vue d'un souverain-dieu. Par exemple, le *Senso*, la réception par le tenno au moment de son intronisation des trois régalia impériaux, l'épée Kusanagi-no-tsurugi (草薙剣), le miroir Yata-no-Kagami (八咫鏡) et le pendentif Yasakani-no-Magatama (八尺瓊勾玉) est un moment où celui qui monte sur le trône se voit confier des objets mythiques venant des contes du *Kojiki*. Ils sont de ce fait une forme de matérialisation dans le monde réel d'une ascendance divine, ainsi que les instruments qui placent le souverain dans cette lignée. Nicolas Baumert explique que « ce sont donc de bien étranges objets que ceux qui constituent le trésor impérial du Japon : ils sont indispensables, mais jamais visibles »[23]. Ces cérémonies, en accordant au tenno un pouvoir divin, se placent elles-mêmes du point de vue divin, et sortent du cadre humain[24].

[21] Bernard Bernier, « Religion et politique au Japon : le culte de l'empereur », *Anthropologie et Sociétés* 6, nº 1 (1982): 175-93.
[22] Macé, « Les rites d'avènement au Japon - la création d'une tradition ».
[23] Nicolas Baumert, « Les trois trésors sacrés du Japon », *La Géographie* N° 1576, nº 1 (2020): 30-35.
[24] Macé, « Les rites d'avènement au Japon - la création d'une tradition ».

L'idée d'un souverain inscrit religieusement ne sert d'ailleurs pas qu'à la justification de sa souveraineté. Cela permet également de le placer cérémoniellement comme partie d'un enchaînement temporel[25].

Toutefois, avec l'introduction du bouddhisme dans l'archipel au cours du VIIème siècle, l'antique religion qu'était le shintō a connu des transformations, affectant ainsi le tenno. François Macé revient sur la nouveauté qu'a entraîné l'introduction de cette « religion » (le terme est toutefois soumis à débats), notamment sur les cérémonies funéraires des tennos. Auparavant, ceux-ci étaient enterrés dans des kofun (古墳)[26], des tertres élevés après leur mort pour accueillir leur dépouille. L'arrivée du bouddhisme a transformé l'aspect cérémoniel du tenno qui a alors pris sous son exercice les représentations bouddhistes. Ainsi, les cérémonies funéraires des tennos prirent une autre tournure, et ils commencèrent à être incinérés, comme leurs sujets. Suivant cette logique d'intégration des rites bouddhistes sous la coupe du souverain, le clan impérial se rattache à un monastère, bouddhiste, le Sennyū-ji de Kyōto, tout en demeurant un chef shintō, lié au Grand sanctuaire d'Ise[27].

Enfin, entre l'intronisation et le décès du tenno, les cérémonies que celui-ci accomplissait au cours de son règne avaient également une forte dimension religieuse. Un exemple marquant est le *niiname-sai* qui, chaque année, était le fait pour le tenno de rendre honneur au riz et au saké ramassé. Dans cet exemple, la dimension divine vient se confondre avec une dimension plus sociétale, puisque Macé indique que la société japonaise était alors une société d'agriculteurs, et notamment de riziculteurs[28]. En articulant ensemble la dimension agricole et religieuse, le tenno devient à ce moment un intercesseur entre le peuple et le monde spirituel, celui des kami[29].

Bernard Bernier évoque également ceci :

« la domination du clan impérial est justifiée, d'une part, par la hiérarchie entre les divinités qui ont donné naissance aux humains. Amaterasu-Ô-Mikami, l'ancêtre de la famille impériale, étant déclarée supérieure aux autres divinités ; d'autre part, par la fonction

[25] Bernier, « Religion et politique au Japon : le culte de l'empereur ».
[26] « kofun », *Dictionnaire de français Larousse*, consulté le 16 juin 2026, https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/kofun/64036.
[27] Macé, « Les funérailles des souverains japonais ».
[28] Macé, « Les rites d'avènement au Japon - la création d'une tradition ».
[29] « kami », *Le Robert Dico en ligne*, consulté le 16 juin 2026, https://dictionnaire.lerobert.com/definition/kami.

spéciale des empereurs en tant que grand-prêtres de rites assurant la croissance du riz, denrée essentielle de la diète japonaise »[30].

Sur la période pré-Meiji, le tenno a joué un rôle religieux qui peut être considéré comme primordial. Cette dimension religieuse a été celle qui a structuré l'aspect cérémonial du tenno, marquant notamment les rites d'intronisation et de funérailles, mais également ceux rythmant la vie habituelle. Nous évoquerons plus tard que ces rites religieux ont d'ailleurs été l'une des seules persistances du pouvoir temporel du tenno, notamment sous l'ère des shogunats. Toutefois, avant cela, il tient de s'interroger sur le fait que le souverain japonais s'inspire grandement des classiques, chinois notamment, tout en essayant de conserver une origine japonaise, en faisant ce que nous pourrions qualifier de « souverain syncrétique ».

Chapitre 2 – La création d'un « souverain syncrétique » : étude des inspirations du tenno, de son titre et de son inscription entre continuité des classiques chinois et volonté d'affirmation propre

La dimension cérémonielle du tenno comporte comme nous l'avons vu une grande partie d'actions performatives effectuées de manière rituelle, souvent à visée religieuse. Toutefois, nous pouvons également accepter un autre volet de cette dimension, qui est celle de la représentation-même du tenno, et de la façon dont il apparaît. En somme, ce n'est plus seulement étudier comment il agit, mais également comment il se présente devant son peuple, et les pays étrangers.

Cette dimension représentationnelle que nous étudierons dans cette partie s'inscrit dans un processus long d'inspirations des classiques chinois, lesquels sont mêlés aux traditions indigènes japonaises, afin de faire du tenno de cet ère ce que l'on appellera un « souverain syncrétique », puisqu'il concentre une formalité issue des traditions propres à l'archipel

[30] Bernier, « Religion et politique au Japon : le culte de l'empereur ».

japonais, avec des idées venues de la Chine. Nous étudierons ici cette idée par le prisme du titre-même de *tenno*.

Dans les temps anciens, et notamment avant le VIIème siècle, plusieurs titres ont servi à désigner celui qui était alors le souverain du Yamato. A partir du Vème siècle, le souverain qui deviendra par la suite le tenno est désigné sous le terme *ōkimi* (大王), « grand souverain »[31]. Les Chinois voisins nomment de leur côté les Japonais les *Wa* (倭), les Chinois reconnaissant leur souverains comme « Rois Wa »[32].

Pierre-François Souyri note que la Chine de l'époque considérait les royaumes alentours comme tributaires de l'empire chinois. Il y avait de ce fait une véritable hiérarchisation entre l'empire central des Chinois, et les royaumes autres, comme la Corée ou le Japon, disposant d'une autonomie de fait, mais qui étaient appelés à rendre hommage au « fils du ciel » qu'était l'empereur de Chine. Si la Corée partageait une frontière directe avec la Chine, le Japon, ou Yamato à l'époque, occupait « une place, loin à l'est des centres politiques et culturels de Chine centrale, de l'autre côté de la mer »[33]. De ce fait, il en venait à « fonctionner comme une petite planète, qui gravite autour de la Chine mais qui en est irrémédiablement détachée »[34].

Souyri note qu'avec la venue de la dynastie des Sui et celle des Tang, le Yamato tend à prendre une forme plus prononcée d'indépendance. « En 607, lors de la deuxième ambassade du Yamato aux Sui, l'*ōkimi* est désigné comme "le Fils du Ciel du Soleil Levant" et il s'adresse au "Fils du Ciel du Soleil Couchant" »[35]. Cette volonté de mise à égalité entre les deux pays pousse Tenmu (天武天皇 *Tenmu Tenno*) à « abandonner le titre »[36] d'*ōkimi* pour adopter celui de tenno.

Tenno se compose des caractères 天 (*ten*), le ciel au sens religieux du terme, et 皇 (*nō*), qui n'a pas de sens propre actuellement autre que celui de désigner l'empereur, mais qui se compose néanmoins de deux caractères que sont 白 (*shiro*, blanc) et 王 (*ō* ou *ou*, roi). Une interprétation littérale, mais critiquable, consisterait à dire que le tenno est le « roi blanc du ciel », ce qui irait

[31] Souyri, « Le « tennô » ».
[32] *Ibid*.
[33] *Ibid*.
[34] *Ibid*.
[35] *Ibid*.
[36] *Ibid*.

dans le sens de la comparaison avec l'empereur de Chine, « le fils du ciel », qui reprend le même caractère 皇 (*huáng*), et de sa volonté de mise à égalité.

Toutefois, Souyri indique que le titre tenno est en fait un héritage des classiques chinois, puisque c'est ainsi qu'est nommée en chinois l'étoile polaire, la seule étoile qui ne change pas de trajectoire au cours de la nuit et autour de laquelle semblent « tourner » toutes les autres étoiles, un « point fixe dans le ciel »[37].

En usant ainsi de la cosmologie chinoise, Tenmu tenno, s'inscrit à la fois dans le courant de pensée des classiques chinois, qui a déjà inspiré le Yamato par le passé (par exemple, l'écriture en kanji est héritée des Chinois), tout en affirmant sa singularité et sa mise à égalité avec le fils du ciel outremer.

Les japonais reprennent d'autres mesures des chinois, telles que la division du temps en ères ou la rédaction d'un code de lois inspiré de celui des Tang[38]. Souyri conclut : « en d'autres termes, la monarchie japonaise se présentait comme la réplique en petit de la monarchie chinoise dont elle ne reconnaissait pas officiellement la prééminence »[39].

En effet, nous noterons que l'inscription dans ce paradigme n'est pas totale. Un exemple qui ressort de nos constatations est que la notion de « mandat du ciel » semble ne pas avoir été reprise : le souverain chinois se voyait confier un « mandat » par les divinités, lequel pouvait être confisqué si le fils du ciel « menait une vie immorale ou se comportait en tyran »[40]. Le fait que le mandat céleste soit retiré au souverain chinois par ce que nous nommerons les « forces du ciel » pouvait ainsi transparaître par des catastrophes naturelles, telles que des crûes, tremblements de terre, ou mauvaises récoltes par exemple. Nous pouvons faire l'hypothèse que la transposition du principe de mandat céleste au cas japonais aurait été risquée pour le tenno, puisque le Japon se situant à la lisière de quatre plaques tectoniques, et étant un pays volcanique, est victime de nombreuses catastrophes naturelles. Les phénomènes géologiques à répétition auraient sans doute causé l'abdication ou le reversement fréquent de souverains, ce qui aurait

[37] Souyri, « Le « tennô » ».
[38] *Ibid*.
[39] *Ibid*.
[40] « MANDAT CÉLESTE | Histoire », *Encyclopædia Universalis*, consulté le 12 juin 2026, https://www.universalis.fr/encyclopedie/mandat-celeste/.

été dommageable pour la pérennité du tenno, et pourrait ainsi donc expliquer l'absence de mandat céleste japonais.

Enfin, le tenno acquiert également une nouvelle façon de se présenter aux pays étrangers. Sur le modèle chinois, le Yamato envoyait à l'étranger des ambassades, censées porter avec elles des cadeaux diplomatiques, afin d'établir des liens commerciaux et de montrer le Japon comme « un pays civilisé »[41]. C'est d'ailleurs dans ce cadre que « que le terme de tenno est attesté officiellement pour la première fois en 674 » à l'occasion de l'envoi d'une ambassade à la cour des Tang sous le règne de l'empereur Gaozong[42].

Le VIIème siècle a constitué un tournant pour l'aspect cérémoniel du tenno, puisqu'il a s'agit d'une période où les traditions chinoises sont venues insuffler une direction, que les souverains du Yamato ont adopté partiellement, tout en y mêlant leurs propres traditions, et en rejetant leur lien de vassalité vis-à-vis de l'empire du milieu. Souyri synthétise cela :

« Entre le VIIe et le Xe siècle, l'État japonais dominé par la cour impériale se présente donc, selon le principe du mitate (le monde en petit), comme un empire à la chinoise "en petit", avec une série de rituels, de pratiques, de dénominations, de manières de penser qui s'inspirent directement de la Chine des Tang. »[43].

Toutefois, si la façon de se présenter a créé une institution pérenne dans l'histoire, on ne peut pas considérer qu'il en soit de même pour le pouvoir effectif exercé par les tenno successifs, qui a eu tendance à grandement fluctuer.

Chapitre 3 – L'évolution historique sur le temps long : influences grandissantes et déclinantes de la fonction de tenno

Sur la période étudiée, le tenno a connu tout à la fois des moments de grandes inventions de sa fonction (son titre, son inspiration), mais également des avancées et reculs de son pouvoir. Nous

[41] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.
[42] Souyri, « Le « tennô » ».
[43] *Ibid*.

noterons en effet une forme de forte fluctuation, notamment sur la chose politique, de la part du souverain japonais.

Si Tenmu a été considéré comme un puissant tenno parce qu'il a donné un renouveau à la fonction de prince du Yamato, Souyiri note toutefois qu'il a « constitué une exception - comme si le fondateur du système avait dû être le contraire de ce qu'il cherchait à créer »[44]. Il ajoute, « après Tenmu, aucun tenno japonais n'a plus jamais concentré autant de pouvoir réel »[45].

Dès le IXème siècle, le clan des Fujiwara, proche de la famille impériale, s'accapare une partie du pouvoir politique impérial, et établit une première légitimité de contrôle sur celle-ci, en instaurant tacitement le fait que seul un enfant né de la famille impériale et d'une Fujiwara pouvait devenir prince héritier[46]. Si Daigo Tenno a marqué au début du Xème siècle une forme de retour au pouvoir du souverain, en refusant de nommer un chancelier Fujiwara[47], la fin du Xème siècle marque toutefois une domination de ce clan sur la cour.

La fin du XIème siècle voit l'apparition d'un phénomène venu pour échapper à la confiscation du pouvoir politique par les Fujiwara : les tenno abdiquent en la faveur de leurs héritiers, et se retirent dans un monastère, d'où, n'étant plus soumis à la fonction impériale, qui était devenue une prison, ils conseillent le souverain en place, et le contrôlent effectivement. Il s'agit de l'*insei* (院政), le « gouvernement du cloître/temple ». C'est ici que la pratique d'abdication au trône a pu prendre son essor, puisqu'un tenno se retirant acquérait de fait une grande influence sur son successeur, et voyait sa parole être écoutée. Eric Seizelet précise : « L'abdication impériale est souvent intervenue à l'occasion de conflits entre l'*auctoritas* du tenno et la *potestas* des shogun et n'a pas été toujours dénuée de dimension spectaculaire »[48].

L'apparition des régimes des shoguns (将軍)[49], , des généraux samurais marque le moment le plus important du retranchement des tennos. Si le shogunat de Kamakura a été de 1285 à 1333 un premier moment de gouvernement s'éloignant de Kyōto, la capitale impériale, avant une période trouble de guerres, celui des Tokugawa à Edo (actuelle Tōkyō) a quant à lui marqué la

[44] Souyri, « Le « tennô » ».
[45] *Ibid*.
[46] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.
[47] *Ibid*.
[48] Seizelet, « L'abdication monarchique dans le régime de l'empereur-symbole japonais ».
[49] « shogun », *Le Robert Dico en ligne*, consulté le 16 juin 2026, https://dictionnaire.lerobert.com/definition/shogun.

stabilité du pouvoir shogunal en dehors de Kyōto. De 1603 à 1867, les descendants de Tokugawa Ieyasu ont ainsi tenus l'effectivité du pouvoir politique du Japon[50].

Dans les relations avec les autres Etats, l'aspect cérémoniel du Tenno est par ailleurs réutilisé par les shōguns. Ainsi, les Ashikaga du précédent Shogunat avaient utilisé le terme de *kokuō* (国王, « roi du pays »), tandis que les shōguns Tokugawa utilisèrent celui de *taikun* (大君, « grand seigneur »), reprenant quasiment les mêmes kanjis que ceux utilisés pour *ōkimi*, l'ancien titre des tennos, afin de ne pas donner une « couleur de subordination à l'égard de la grande puissance continentale »[51]. En agissant ainsi, les shōguns, sans se mettre à la hauteur du tenno, s'arrogent néanmoins une certaine stature, permettant à des observateurs étrangers contemporains, tels que le Chevalier de Jaucourt de dire qu'il existe au Japon « un 'empereur religieux' (celui qui vivait à Kyoto, le *mikado*) et un 'empereur laïc' (le shogun d'Edo, le *taikun*). »[52].

Néanmoins, et même si le tenno semble avoir un pouvoir mis au second plan, celui-ci conserve une forte dimension symbolique, qui si elle va de pair avec son aspect religieux, s'en démarque aussi dans le fait qu'il représente une continuité de l'ordre impérial, dans le cadre de ce que nous pourrions qualifier de lien spatial et temporel. En effet, chaque tenno individuel se présente comme le maillon temporel d'une chaîne qui dure depuis des temps anciens. Nicolas Baumert explique que cette perpétuation passe par des objets, certes religieux, que sont les régalia, mais que ceux-ci actent des « pulsations temporelles des ères impériales » lors de leurs réunions, notamment pendant les cérémonies d'intronisation[53].

Le tenno apparaît au cours de ces siècles de fluctuation comme une institution stable, sur laquelle les autorités politiques et militaires se fondent pour assoir leur légitimité. L'effectivité de leur pouvoir souverain leur est toutefois retirée, et leur dimension cérémonielle et formelle prend le dessus dans leurs activités.

Nous avons vu que la période de maturation de l'institution *tenno*, commencée au IIIème siècle avant JC a fait du souverain du Yamato un être certes à part, mais dont la légitimité religieuse n'a pas nécessairement engendré de légitimité politique s'en suivant. Toutefois, sa dimension

[50] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.
[51] *Ibid*.
[52] Souyri, « Le « tennô » ».
[53] Baumert, « Les trois trésors sacrés du Japon ».

cérémonielle a permis d'en faire un symbole temporel d'une mythologie antique, mais aussi un objet et un enjeu de légitimité pour les gouvernants. C'est une vision qui change néanmoins avec l'avènement de Meiji Tenno qui met sur le devant de la scène non plus un tenno, mais un « empereur à la japonaise ».

DEUXIÈME PARTIE – Le tenno impérial : le renouveau cérémoniel dans une fonction millénaire (1868 – 1946)

Le moment Meiji a été une période de grands bouleversements, puisqu'il voit à la fois la chute d'un régime vieux de deux siècles (le shogunat d'Edo), et la venue sur le devant de la scène politique d'une institution millénaire. Toutefois, il ne s'agit pas d'un retour en arrière, puisqu'avec l'arrivée des « navires noirs » (黒船, *kurofune*) du commodore Perry[54], le Japon connaît une grande vague de transformations, ce jusque dans les sphères les plus sacrées de ses fondements.

Cette période qui va nous intéresser a été incarnée par trois souverains distincts, qui marquèrent à leur façon le rôle impérial : Meiji (R.1867-1912), Taishō (R.1912-1926) et Shōwa (R.1912-1989). La période comprise entre 1868 et 1946 marque le moment d'un tenno aux nombreux pouvoirs, formalisé par la rédaction de la Constitution de l'Empire du Japon[55] en 1889, ce jusqu'à son abrogation en 1946. Ainsi, la « Révolution Meiji » apparaît comme l'instant où le Japon cherche à nouveau à créer un syncrétisme de ses institutions, cette fois-ci non plus vis-à-vis de la Chine, mais vis-à-vis de l'Occident. Il s'agit dans un premier temps de « rattraper l'Occident » en faisant du tenno un « empereur à la japonaise », puis de lui donner un renouveau dans son rôle religieux, et enfin, de juridiciser et formaliser sa place politique.

[54] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.
[55] « Japon, Ere Meiji, Constitution du 11 février 1889 », Digithèque MJP, consulté le 15 juin 2026, https://mjp.univ-perp.fr/constit/jp1889.htm.

Chapitre 1 – « Rattraper l'Occident » : la volonté de faire du tenno un « empereur » japonais

Les premiers moments de la « restauration Meiji »[56] ont vu le retour sur le devant de la scène du tenno, qui était jusque-là resté au palais impérial de Kyōto pendant plus de 200 ans. Lorsque Mutsuhito monte sur le trône du Japon en 1867, celui-ci s'inscrit dans la lignée de ses prédécesseurs. Toutefois, le shogun ayant subi une série de revers, notamment avec la guerre civile suivant la fin du système de repli du Japon sur soi, le *bafuku* (幕府), remet au nouveau tenno les pouvoirs de gouvernement le 25 juin 1867[57].

Avec cette arrivée sur le trône et la renonciation du shogun, le jeune Mutsuhito (il n'a que 15 ans[58]) devient le premier de sa lignée à jouir des anciens pouvoirs que les souverains possédaient auparavant.

Toutefois, une des grandes impulsions données par ce renouveau de la fonction impériale est celui de transformer la représentation de ce qu'avait été le tenno.

Nous avions plus tôt évoqué l'importance qu'avait joué l'adoption du titre *tenno* par Tenmu au VIIème siècle ; en outre, depuis le début de ce travail, nous avons également scrupuleusement évité de parler d'*empereur* pour désigner les souverains japonais, ce terme étant fortement lié au contexte occidental. Néanmoins, avec la Constitution de 1889 apparaît l'usage du terme *dai nihon teikoku* (大日本帝國, « empire du Grand Japon »), et l'usage du kanji 帝 (*mikado* ou *tei*), signifiant une dimension impériale, et composant le nom en chinois de l'empereur de Chine (皇帝, *Huángdi*). Si le titre de tenno reste inchangé dans la constitution, le nom officiel du pays indique ce qu'on pourrait qualifier d'« impérialisation », et propulse de ce fait son dirigeant vers la qualité impériale.

Éric Seizelet revient dans un article de 2022 sur un épisode qui illustre par ailleurs la dynamique d'occidentalisation de l'empereur : le fait que celui-ci consomme de la viande, notamment dans le cadre de diners diplomatiques. Seizelet explique qu'au VIIème siècle, sous le règne de Tenmu

[56] Stephen S. Large, *Emperor Hirohito and Shōwa Japan - a political biography* (Routledge, 1992).
[57] Ryotaro Shiba, *The Last Shogun: The Life of Tokugawa Yoshinobu* (Vertical Inc, 2022).
[58] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.

Tenno, la viande se retrouve bannie de la cour. Il s'agissait d'abord du bœuf, du cheval, du chien, à chaque fois pour des raisons pratiques (le bœuf servait aux rizières, le cheval à se déplacer, le chien était un gardien), etc. Néanmoins, l'interdiction s'étendit en 676, sous l'influence du bouddhisme auquel le tenno s'était converti. Ainsi, pendant un peu plus d'un millénaire, la viande n'a pas été une nourriture du régime alimentaire des tennos[59]. Toutefois, avec la volonté de rattraper l'Occident, un changement se fit :

« Le gouvernement japonais s'était persuadé, qu'à terme, l'"amélioration de la race japonaise" passait par la hausse du niveau sanitaire de la population et de la condition physique des sujets, ce qui permettrait d'avoir de meilleurs soldats et de se mesurer d'égal à égal avec les Occidentaux »[60].

Seizelet indique que l'empereur devint ainsi un chef d'Etat qui se devait de pouvoir recevoir les invités diplomatiques dans le cadre de diners officiels.

Les évènements impériaux connurent ainsi une transformation, et l'occidentalisation de ceux-ci s'effectua par l'arrivée des costumes occidentaux aux réceptions, de l'utilisation de vaisselle et couverts occidentaux, ou même de pratiques sociales telles que serrer la main de l'empereur pour les princes étrangers, chose impensable auparavant tant la personne impériale était vue comme sacrée[61].

De la même façon, les empereurs commencent à poser pour des portraits officiels en costumes militaires occidentaux, et non plus uniquement en costumes traditionnels. Néanmoins, Seizlet indique que ces changements ne se firent pas sans difficulté. Ainsi, l'empereur n'aimant pas danser, il n'y eut par exemple jamais de bal à la cour impériale[62].

La révolution Meiji se présente donc comme un moment de transformation culturelle, venant redéfinir les usages en vigueur à la cour impériale, avec pour volonté de moderniser le Japon, selon le modèle perçu de l'Occident.

[59] Seizelet, « Le jour où l'empereur mangea de la viande. Les " banquets impériaux " comme construction politique à l'ère Meiji. »
[60] *Ibid*.
[61] *Ibid*.
[62] *Ibid*.

La modernisation du titre et la nouvelle façon de faire de la diplomatie, tend à faire passer l'empereur d'un être rigoureusement intouchable à un chef d'Etat au cœur d'un jeu diplomatique.

Néanmoins, cette représentation de l'empereur est à double facette, puisque si pour l'étranger celui qu'on connaît comme l'empereur du Japon est un chef d'Etat, auprès de ses sujets, celui-ci voit une transformation de son rôle religieux, le plaçant d'autant plus comme une figure centrale de son pays.

Chapitre 2 – La « tennocratie »[63], le nouveau visage du culte à l'empereur

Avec la restauration Meiji, un renouveau religieux fait son apparition au Japon, notamment avec la réaffirmation du principe de divinité de l'empereur.

Si le tenno voit son ascendance divine postulée dans le *Kojiki*, sa divinité semble trouver un nouvel écho à la fin du XIXème siècle, avec l'instauration du shintō d'Etat, « un ensemble de rites et de cérémonies organisées par l'État autour d'une 'religion civile' centrée autour du culte impérial, *tenno sūhai*, de ses ancêtres, et de l'origine divine de la dynastie », et l'apparition de ce qu'Éric Seizelet appelle la « tennocratie »[64], c'est-à-dire un culte rendu au tenno de par son ascendance divine supposée.

Nous l'avons déjà mentionné, le shintō et le bouddhisme ont coexisté au Japon entre le VIIème siècle et le XIXème siècle, le tenno assurant les rites au sein des deux religions. Cette cohabitation religieuse s'est accompagnée de la création de rites propres au bouddhisme, venus compléter (l'interdiction de manger de la viande) ou supplanter (la crémation des tennos en lieu et place de leur enterrement dans les kofun) certains rites précédemment établis.

[63] Eric Seizelet, « Considérations juridiques sur les rapports entre l'Etat et les religions sous le Japon impérial (1868-1945) », *Revue des deux Cités : Société, droit, politique et religion*, nº 13 (2024): 31-56.
[64] *Ibid*.

Néanmoins, la restauration Meiji vient modifier cette relation entre les religions et le tenno. Seizelet explique ceci :

« Le gouvernement impérial restauré va développer une politique religieuse tendant à se démarquer de l'Ancien régime afin de retrouver la 'pureté' d'un shintô ancien, et d'affermir sa légitimité par référence à une antiquité idéalisée, oblitérant les six cents ans d'existence du Bakufu »[65].

Ainsi par exemple, les funérailles des empereurs changent à nouveau de modalités. Dans l'idée de créer des cérémonies d'Etat à la manière occidentale, les funérailles impériales reviennent à une forme semblable à celles d'avant l'introduction du bouddhisme, codifiées où les « trains funèbres, terrain militaire, coups de canon » marquent l'aspect moderne, et où les « cortège de nuit, char à bœufs, inhumation provisoire d'un mois, tertre funéraire imposant, suicide d'un proche du souverain, changement du nom de l'ère, inhumation et non crémation en fonction d'une tradition antérieure au bouddhisme » constituent la partie perçue comme antique des funérailles[66]. Selon Macé, « les aspects les plus archaïques en apparence ne furent le plus souvent que des créations et des reconstitutions d'une tradition depuis longtemps rompue pour doter le Japon de funérailles nationales qui étaient un concept moderne »[67], ce qui pourrait montrer que l'empereur et les cérémonies que celui-ci accomplit ont servi à accompagner la volonté de modernisation du pays. Stephen Large décrit ce processus en expliquant que « "l'invention de traditions", [mêle] certains éléments adaptés de l'héritage historique du Japon avec d'autres provenant de l'Occident contemporain »[68].

Néanmoins, il semble que le renouveau du rôle religieux du tenno montre qu'il s'agit moins d'une personnalisation du culte de l'empereur mais d'un hommage « rendu à l'institution monarchique dont la personne du souverain n'est que l'incarnation éphémère dans le siècle »[69]. L'empereur devient alors une sorte d'avatar, dont la fonction se transmet à son successeur en vertu de sa divinité supposée, via les régalia notamment. Cela le rapproche encore du pape de l'Eglise catholique, qui est lui aussi perçu comme un successeur de Saint Pierre. Par exemple, une fête a été décidée en 1869 pour commémorer l'accession au trône du premier empereur

[65] Seizelet, « Considérations juridiques sur les rapports entre l'Etat et les religions sous le Japon impérial (1868-1945) ».
[66] Macé, « Les funérailles des souverains japonais ».
[67] *Ibid*.
[68] Large, *Emperor Hirohito and Shōwa Japan - a political biography*.
[69] Seizelet, « Considérations juridiques sur les rapports entre l'Etat et les religions sous le Japon impérial (1868-1945) ».

légendaire Jinmu, ainsi que la fondation de l'empire[70], plaçant de ce fait l'actuel empereur dans cette continuité millénaire.

Cette continuité de la monarchie japonaise est par ailleurs ce qui permet aux autorités de prétendre à une supériorité de la nation japonaise, ce que Seizelet rapproche de la notion de *kokutai* (国体, « corps du pays »)[71].

Le *kokutai* est un concept faisant son apparition à l'ère Meiji, et servant à désigner le pouvoir souverain de l'empereur[72]. Nojima le décrit comme étant une relation familiale entre l'empereur (perçu comme un père) et ses sujets (les enfants)[73]. Cette notion de *kokutai* peut ainsi être vue comme la création d'une souveraineté nationale japonaise en utilisant l'avatar-empereur comme catalyseur de cette souveraineté, étant donné son ascendance supposée divine. Bernier le résumait ainsi : « le *Kokutai* défend, suivant la tradition confucianiste, l'idée d'un État patriarcal, personnifié dans l'empereur qui, toutefois, le transcende, État qui dirige une nation dont les membres sont reliés par la parenté et dont la lignée centrale est la famille impériale »[74].

Avec la restauration Meiji, l'empereur voit son rôle religieux redéfinit. Auparavant agent du shintō, agissant comme le principal intercesseur entre le monde des kami et le monde mortel, cette divinité est retravaillée pour justifier la souveraineté de l'empereur. Afin de se séparer des influences chinoises, le shintō est remis sur le devant de la scène religieuse, ce qui se fait par une forme de volonté de revenir à ce qui était la réalité cérémonielle auparavant, que cela représente une réalité historique ou fantasmée.

Cette mise de l'empereur sur un piédestal s'est ainsi faite non seulement par son occidentalisation et son renouveau religieux, mais également par l'apparition d'un aspect légal, venue justifier juridiquement sa place à la tête de l'empire.

[70] Large, *Emperor Hirohito and Shōwa Japan - a political biography*.
[71] Seizelet, « Considérations juridiques sur les rapports entre l'Etat et les religions sous le Japon impérial (1868-1945) ».
[72] Shirai Satoshi, *Shukensha no inai Kuni 主権者のいない国 (Le Pays sans souverain)* (Kodansha, 2022).
[73] Nojima Yoshiaki, *Eien no Tennō 永遠の天皇 (L'Empereur éternel)* (Hyoshobo, 1983).
[74] Bernier, « Religion et politique au Japon : le culte de l'empereur ».

Chapitre 3 – L'apparition d'une dimension politique : la juridicisation et la formalisation du tenno

La codification n'est pas au Japon une pratique étrangère. La « Constitution en dix-sept articles » (憲法十七條 *kenpō jūshichi jō*) écrite par le prince Shōtoku en 604 a été un premier moment de codification de la personne du tenno, notamment au travers de son article III : « pour surmonter les divisions et révoltes et pour assurer l'unité de l'État, l'autorité du tenno est proclamée, et l'obéissance des sujets est catégoriquement exigée. »[75]. Néanmoins, avec la restauration Meiji, le rôle de l'empereur se voit constitutionnalisé selon une nouvelle forme. Nous proposerons ici d'appliquer un commentaire au rôle dévolu à l'empereur au sein de la Constitution de 1889, mais aussi de revenir sur l'institutionnalisation des cérémonies traditionnelles que ce dernier accomplit.

Au sein de la constitution du 11 février 1889, le premier chapitre et les 17 premiers articles sont consacrés à la personne impériale. Le premier de ces articles dit que « l'empire du Japon est gouverné par une dynastie d'empereurs qui règne et régnera sans interruption dans l'éternité. »[76], ce qui va de pair avec l'analyse de la personne impériale comme un chaînon d'une lignée qui se veut non-interrompue.

L'article 4 quant à lui définit les pouvoirs propres à l'empereur : « L'empereur est le chef suprême de l'empire. Il possède la souveraineté et l'exerce conformément aux réglés établies par la présente constitution. »[77]. Il apparaît que par cette constitution, le but était de formaliser les pouvoirs de l'empereur du Japon. Ce texte s'inspire de la constitution allemande de 1871[78], donnant une grande partie des pouvoirs souverains à l'empereur, qui partage néanmoins le pouvoir législatif avec le parlement, conservant un certain contrôle sur ce dernier (possibilité de dissolution, d'ordonnances)[79]. Il s'agit là d'une nouveauté remarquable puisqu'avec la forme légalisée et institutionnelle, l'empereur obtient des droits politiques.

---

[75] Tadakazu Fukase, « Héritage et actualité de l'ancienne culture institutionnelle japonaise. (A propos de la Charte de dix sept articles du Prince Dauphin Shôtoku) », *Revue internationale de droit comparé* 37, nº 4 (1985): 947-66, https://doi.org/10.3406/ridc.1985.2985.
[76] Digithèque MJP, « Japon, Ere Meiji, Constitution du 11 février 1889 ».
[77] *Ibid*.
[78] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.
[79] Digithèque MJP, « Japon, Ere Meiji, Constitution du 11 février 1889 ».

En outre, si la Constitution ne fait pas expressément mention au shintō ni au bouddhisme, ni d'ailleurs à aucune religion, il est à noter que l'institutionnalisation qui découle de la restauration Meiji et de sa constitution donne à l'empereur une dimension religieuse, puisque celui-ci est décrit à l'article 3 comme « sacrée et inviolable »[80].

Par ailleurs, selon Francine Herail, il ne faut pas voir les différents droits accordés au peuple (les chambres pouvant rejeter le budget, l'égalité des sujets aux fonctions, les différentes libertés, parmi lesquelles la liberté religieuse) comme des « droits naturels de l'homme mais comme [un] don gracieux souverain »[81]. Ainsi, selon cette vision, le pouvoir n'émane pas du peuple et ne s'incarne pas dans l'empereur, mais il part plutôt de la légitimité religieuse de l'empereur, et de manière verticale s'applique aux sujets.

Cela semble venir en contradiction avec Stephen Large, qui dans *Emperor Hirohito and Shōwa Japan - a political biography* explique que « l'empereur a été politiquement "redécouvert" et on fit de lui le catalyseur symbolique du mouvement armé visant à renverser le shogunat afin que puisse être établi un nouveau gouvernement capable de sauver le Japon de l'exploitation étrangère »[82] (« The emperor was politically "rediscovered" and made the symbolic focus of the armed movement to overthrow the Tokugawa shōgunate so that a new central government capable of saving Japan from foreign exploitation could be established. »)[83].

Cette explication permettrait d'expliquer l'apparition du slogan « révérer l'empereur, expulser les barbares » (尊皇攘夷 *sōno jōi*), lequel était un appel à la revanche vis-à-vis des traités inégaux signés plusieurs années auparavant[84].

C'est par ailleurs pendant ces moments que différentes cérémonies antiques, comme les funérailles, ont connu une certaine codification, afin de les institutionnaliser. Nous pouvons prendre l'exemple des rites d'avènement, ainsi que des funérailles des empereurs, décrits par François Macé. Celui-ci insiste en effet sur le fait que les cérémonies funèbres des empereurs ont été pensées comme des « cérémonies d'Etat », faite pour être comparées aux cérémonies

[80] Digithèque MJP, « Japon, Ere Meiji, Constitution du 11 février 1889 ».
[81] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.
[82] Traduction propre de l'anglais.
[83] Large, *Emperor Hirohito and Shōwa Japan - a political biography*.
[84] Herail, *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*.

occidentales [85], en suivant un certain protocole prédéfini par les différentes parties de l'administration en charge des affaires de la famille impériale.

Avec la restauration Meiji, l'empereur atteint ainsi un nouveau statut qui n'est pas seulement honorifique, mais qui porte en lui une représentation officielle et légale. Son aspect cérémoniel acquiert quant à lui une dimension fonctionnelle de par les pouvoirs effectifs de gouvernement qui lui sont conférés. En parallèle, ces cérémonies, pour certaines antiques, se retrouvent en quelque sorte « gravées dans le marbre », par un ensemble textuel s'inspirant de l'Occident, visant à faire de l'empereur un souverain formalisé.

Il y a eu, lors de la période 1868-1946, un grand moment de bouleversements qui s'est opéré avec Meiji. Taishō, son fils, et Shōwa, son petit-fils, ont poursuivi dans ce que l'on peut qualifier d'affirmation de la place du tenno, et c'est avec ce dernier qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la fonction impériale modernisée, inspirée pour partie de l'Occident, a connu un nouveau changement de paradigme, cette fois-ci non plus en prenant volontairement pour exemple ce qui se faisait ailleurs, mais de manière forcée, par les forces d'occupation.

[85] Macé, « Les funérailles des souverains japonais ».

TROISIÈME PARTIE – Le tenno actuel : réminiscence symbolique d'une institution millénaire (1946 – nos jours)

A la défaite du Japon en septembre 1946, l'institution impériale fait partie des questions portées sur la table des négociations entre les américains et les japonais. Les tractations du côté japonais visent à préserver l'empereur, en le délestant de toutes ses responsabilités, et en faisant endosser la responsabilité de la guerre au gouvernement japonais. Cela a pour conséquences de modifier la façon de se représenter le rôle de l'empereur, qui devient de ce fait ce que l'on peut appeler un « souverain symbolique », c'est-à-dire n'exerçant plus que des actions du ressort appartenant à la forme.

Accompagnant ce changement, nous pouvons voir apparaître un renouveau cérémoniel de l'empereur, qui dès lors n'agit plus de la même façon : d'un descendant des kamis, il était passé à un chef d'Etat possédant des pouvoirs étendus, avant de devenir le « symbole de l'État et de l'unité du peuple »[86].

La période étudiée, de 1946 à nos jours, consistera en l'étude de trois souverains : l'empereur Shōwa (R. 1926 – 1989) dont le règne se situe à cheval entre deux périodes, l'empereur émérite (dont le nom de règne posthume sera Heisei) (R. 1989 – 2019) et l'actuel empereur, qui sera connu sous le nom de Reiwa après sa mort (R. 2019 – aujourd'hui). Les trois empereurs étudiés ont donc évolué dans ce qui est une restructuration en profondeur de l'institution impériale, qui si elle conserve certaines parties des précédentes périodes étudiées (la conservation de certains rites notamment), a pu engendrer de nouvelles pratiques dans son aspect cérémoniel, mais aussi être à l'origine de nouveaux actes accomplis par ce dernier.

Il nous reste ainsi à étudier comment le nouvel empereur a vu depuis le siècle dernier sa dimension cérémonielle changer, montrant à la fois que les cérémonies anciennes ont été,

[86] « Constitution japonaise 3 novembre 1946 », Digithèque MJP, consulté le 25 juin 2026, https://mjp.univ-perp.fr/constit/jp1946.htm.

comme sous Meiji, adaptées à la contemporanéité, ce qui a par ailleurs entraîné de forte modification dans son rôle religieux, à l'origine de diverses controverses impliquant la fonction impériale.

Chapitre 1 – La nouveauté dans les cérémonies anciennes : adapter l'antique à la modernité

Les précédentes parties ont pu montrer que l'institution du tenno avait évolué vers l'agrandissement de l'importance de ce dernier. Toutefois, la constitution de 1946 est venue grandement limiter le rôle que joue l'empereur dans la chose politique, en faisant un symbole de l'unité nationale[87]. Les cérémonies impériales ont elles aussi connues un renouvellement dans leurs formes.

Prenons pour exemple la cérémonie qui institue le nouvel empereur : le couronnement. Celui-ci se déroulait à Kyōto, au sein du palais impérial de la ville[88]. Néanmoins, on a vu avec l'actuel empereur que la cérémonie s'est déplacée dans la capitale historique à l'actuelle capitale, puisque la cérémonie de mai 2019 s'est tenue au palais impérial de Tōkyō[89].

En outre, nous avons pu voir en 2019 le retour d'une pratique qui avait complètement disparu lors du Japon impériale, à savoir l'abdication. Éric Seizelet note que « sur les 124 empereurs qui se sont succédé sur le trône du Chrysanthème jusqu'à l'empereur Shōwa (1901-1989), 58 ont abdiqué, soit 46,7% de l'ensemble »[90]. De ce fait, si la pratique n'a pas existé lors du Japon impérial, le fait que l'empereur émérite (de son nom de naissance Akihito) abdique témoigne à la fois d'un particularisme et d'une tradition de longue durée : « l'initiative du tenno était donc exceptionnelle au regard de l'histoire constitutionnelle de l'Empire. Elle l'était moins par

[87] Digithèque MJP, « Constitution japonaise 3 novembre 1946 ».
[88] Macé, « Les rites d'avènement au Japon - la création d'une tradition ».
[89] Philippe Mesmer, « Le nouvel empereur japonais Naruhito s'est révélé au monde », International,Japon, *Le Monde*, 22 octobre 2019, https://www.lemonde.fr/international/article/2019/10/21/le-japon-celebre-la-montee-sur-le-trone-de-l-empereur-naruhito_6016354_3210.html.
[90] Seizelet, « L'abdication monarchique dans le régime de l'empereur-symbole japonais ».

rapport à une tradition remontant à l'an 645, avec l'abdication de l'impératrice Kōgyoku (594-661) »[91].

Néanmoins, pour ce qui est de l'empereur émérite, son abdication a fait l'objet du vote d'une loi au sein du Parlement, pour lui permettre de quitter ses fonctions, et celui-ci a justifié que son départ était justifié par son âge[92]. Une question que l'on pourrait se poser est celle d'une raison qui serait autre pour expliquer le départ. Ainsi, Seizelet se questionne et explique : « L'abdication de l'empereur serait le signe d'un renouvellement du temps, marquant la volonté du Japon d'inaugurer un nouveau stade de son développement politique, historique et culturel, se démarquant ainsi de l'impasse dans lequel le système de Meiji s'était fourvoyé. »[93].

Si l'abdication est un rite qui semblait avoir disparu sous le Japon impérial, il semble également que certaines cérémonies aient conservé en partie leur déroulé tel qu'accompli lors de la période précédente. En cela, l'intronisation apparaît comme ambivalente, puisque si elle marque une différence de lieu, comme exposé plus haut, elle conserve néanmoins plusieurs de ses caractéristiques.

En effet, la cérémonie d'intronisation continue à utiliser les instruments rituels qui étaient utilisés auparavant, à commencer notamment par la présentation des trois trésors sacrés du Japon déjà étudiés[94]. A propos de ces derniers, la logique de temporalité semble demeurer selon Nicolas Baumert : « La réunification symbolique des objets lors des cérémonies d'intronisation révèle ensuite les pulsations temporelles des ères impériales »[95]. Cela semble corroboré par la conservation de la coïncidence entre la période de règne de l'empereur et l'ère en cours (ainsi, nous sommes depuis 2019 dans l'ère Reiwa[96]), ce même après la guerre. L'empereur demeure donc de manière symbolique la mesure du temps au sein du monde japonais.

De même, plusieurs symboles impériaux demeurent reliés à l'empereur : ainsi, l'hymne du pays, le *Kimi ga yo* (君が代 « Votre règne »), le drapeau *Hi no maru* (日ノ丸 « le cercle du Soleil »)

[91] Seizelet, « L'abdication monarchique dans le régime de l'empereur-symbole japonais ».
[92] « Au Japon, une nouvelle étape pour permettre à l'empereur d'abdiquer », Asie-Pacifique, *Le Monde*, 9 juin 2017, https://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2017/06/09/au-japon-une-nouvelle-etape-pour-permettre-a-l-empereur-d-abdiquer_5141013_3216.html.
[93] Seizelet, « L'abdication monarchique dans le régime de l'empereur-symbole japonais ».
[94] Bastien Giroux, « Étude des rites et des objets sacrés : les trois Trésors sacrés de la monarchie japonaise. Une analyse par la théorisation de Lars Fogelin et Michael Brian Schiffer » (Université de Montréal, 2023).
[95] Baumert, « Les trois trésors sacrés du Japon ».
[96] Lors d'un voyage au Japon en octobre 2024, les *goshuin* indiquaient « sixième année de l'ère Reiwa » (令和六年 *Reiwa roku nen*).

sont des symboles rattachés à l'empereur et à sa lignée[97]. De la même façon, d'autres éléments continuent à exister et rendent hommage à l'empereur : le sceau du chrysanthème présent sur les passeports japonais, ou le fait pour le Premier ministre de crier *banzai* (万歳 « dix-mille ans ») lors de l'intronisation de l'empereur sont autant de symboles impériaux qui continuent à marquer le fait que le tenno occupe une place primordiale au Japon, bien qu'en retrait.

Nous avons pu constater une ambivalence des cérémonies accomplies par l'empereur après la Seconde Guerre mondiale. Celles-ci reprennent des éléments ou bien datant du Japon impérial, ou bien revenant à plus loin, avant la restauration Meiji. En fait, nous pourrions y voir les difficultés d'une institution dont le rôle religieux, autrefois primordial, a dû se réinventer dans le cadre d'un Etat se souhaitant laïc.

Chapitre 2 – Le tenno moderne : renouveau de sa fonction religieuse

Nous l'avons vu tout au long de ce travail, la dimension cérémonielle du tenno possède un caractère fortement religieux. Sa légitimité tient historiquement majoritairement de son ascendance mythologique, s'inscrivant de fait dans la « légitimité traditionnelle » telle que postulée par Max Weber, « en vertu de la croyance dans le caractère sacré d'ordres, et de pouvoirs du maître, qui existent depuis toujours. »[98].

Dans la Constitution de 1946 toutefois, le caractère sacré de l'empereur n'a pas été réitéré. De ce fait, sa légitimité a été transférée de l'aspect religieux à la souveraineté du peuple, comme le dispose l'article 1 de la Constitution : « il doit ses fonctions à la volonté du peuple, en qui réside le pouvoir souverain. »[99].

En revanche, l'empereur continue à exercer différentes cérémonies à caractère religieux, parmi lesquelles nous retrouvons le *niiname-sai*, le fait chaque année de goûter le saké et d'implorer la bénédiction des kamis. Cette cérémonie, nous l'avons dit, avait à l'origine pour destination

[97] René Servoise, « Asie », *Politique étrangère* 56, nº 4 (1991): 1019-20.
[98] Max Weber, « Les trois types purs de la domination légitime (Traduction d'Elisabeth Kauffmann) », Sociologie, *Sociologie* 5, nº 3 (2014): 291-302, https://doi.org/10.3917/socio.053.0291.
[99] Digithèque MJP, « Constitution japonaise 3 novembre 1946 ».

le fait d'assurer que les récoltes continuent à être favorables au peuple japonais. Néanmoins, aujourd'hui, les rites implorant les bonnes récoltes sont devenus moins nécessaires, puisque l'économie mondialisée permet justement de contre-carrer les effets d'une mauvaise récolte.

De manière générale, l'empereur continue à accomplir encore aujourd'hui différentes cérémonies religieuses, en conservant le rôle d'intercession entre le monde matériel et spirituel. Néanmoins, la dimension cérémonielle n'est plus exactement la même. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'empereur Shōwa a annoncé renoncer à sa divinité par le *ningen sengen* (人間宣言, « déclaration d'humanité »)[100], le plaçant de ce fait au rang d'humain, conservant néanmoins son ascendance divine.

Toutefois, il est à noter que la dimension religieuse du tenno pose actuellement différents problèmes, notamment dans le fait que le Japon se présente comme étant un Etat laïc. En effet, l'article 89 de la Constitution dispose qu'« aucun denier public, aucun bien de l'État ne peut être affecté au profit ou au maintien d'une institution ou association religieuse, quelle qu'elle soit, ou d'une entreprise charitable, pédagogique ou bénévole échappant au contrôle des pouvoirs publics. »[101]. Dès lors, toute l'existence de la maison impériale, de l'empereur, et des cérémonies que celui-ci accomplit, ayant une origine religieuse, se sont retrouvées confrontées au fait de leur nature-même.

Éric Seizelet résume ainsi le débat qu'il peut y avoir : « Toute la question est de contrebalancer l'idée d'une famille impériale historiquement symbole religieuse, devenue symbole étatique, qui doit accomplir des actes religieux, mais sans les accomplir avec des fonds publics »[102].

Ainsi, l'une des principales causes de contentieux a été au moment de la réalisation du premier *daijōsai* de l'actuel empereur, qui a été effectué grâce à des fonds publics[103].

[100] « Emperor, Imperial Rescript Denying His Divinity (Professing His Humanity) | Birth of the Constitution of Japan », National Diet Library, consulté le 26 juin 2026, https://www.ndl.go.jp/constitution/e/shiryo/03/056shoshi.html.
[101] Digithèque MJP, « Constitution japonaise 3 novembre 1946 ».
[102] Seizelet, « La Maison impériale japonaise et le principe de séparation de l'État et de la religion ».
[103] Philippe Pons, « Au Japon, le rituel divin impérial, financé par les deniers publics, passe mal », *Le Monde (site web)*, 14 novembre 2019, https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/14/au-japon-le-rituel-divin-imperial-finance-par-les-deniers-publics-passe-mal_6019127_3210.html.

En vérité, la question peut même être élevée à savoir quel est le lien entre la religion et la famille impériale.

« Il leur [la famille impériale] était possible d'adhérer au shintō et d'entretenir des relations spéciales avec les sanctuaires traditionnellement liés à la Maison impériale, tels que le Grand sanctuaire d'Ise, mais à condition qu'il s'agisse d'initiatives privées, purement individuelles, et non accomplies en tant que représentants de l'empereur ou de la famille impériale, et que ces activités religieuses ne soient pas liées à la position du monarque en tant que symbole étatique. »[104].

Là où la question devient d'autant plus complexe, c'est lorsqu'il s'agit de savoir si l'empereur est astreint aux mêmes droits que les citoyens japonais. L'article 20 de la Constitution de 1946 dispose que « la liberté de religion est garantie à tous. Aucune organisation religieuse ne peut recevoir de privilèges quelconques de l'État, pas plus qu'elle ne peut exercer une autorité politique. Nul ne peut être contraint de prendre part à un acte, service, rite ou cérémonial religieux. »[105]. Néanmoins, selon Seizelet, « si l'on considère que la loi fondamentale distingue clairement l'empereur, en tant que symbole, du peuple-citoyen souverain, alors le chapitre III de la loi fondamentale, qui ne vise que le peuple-citoyen, ne peut lui être appliqué »[106].

Le tenno est donc une institution dont le passé religieux a été démontré plusieurs fois, et qui, par la nouvelle constitution, doit coexister avec un Etat laïc. De ce fait, les cérémonies accomplies par ce dernier, prenant une dimension religieuse, rentrent en confrontation avec l'idée de non-implication de l'Etat dans les religions. Cette question est complexe à traiter, puisqu'elle n'est pas réglée par les autorités japonaises, et fait encore l'objet de débats à la Diète.

La question religieuse apparaît néanmoins comme l'une des facettes des différentes controverses et des questionnements qui entourent l'institution impériale, notamment vis-à-vis de son évolution future.

[104] Seizelet, « La Maison impériale japonaise et le principe de séparation de l'État et de la religion ».
[105] Digithèque MJP, « Constitution japonaise 3 novembre 1946 ».
[106] Seizelet, « La Maison impériale japonaise et le principe de séparation de l'État et de la religion ».

Chapitre 3 – Nationalisme et symbole impérial : controverses et questionnements entourant le tenno moderne et son évolution future

L'institution impériale est traversée par de nombreux questionnements et controverses, tant sur la nature du souverain que celle de ses actions. Nous avons évoqué à l'instant la controverse entourant les cérémonies religieuses accomplies avec le concours des financements publics d'un Etat laïc, mais il existe également d'autres questionnements que nous présenterons ici : la responsabilité du tenno pendant la Seconde Guerre mondiale, son utilisation comme symbole nationaliste, mais aussi la continuation de sa fonction par l'admission ou non de femmes sur le trône. Ces éléments viennent interroger la façon dont la dimension cérémonielle du tenno est elle-même sujette à des critiques, ainsi que l'utilisation qui peut être faite des rites par certaines parties de la population dans le but de porter certaines revendications.

En premier lieu, un débat persistant est celui de la compréhension du rôle joué pendant la Seconde Guerre mondiale par l'empereur. Officiellement, le général et Premier ministre de 1941 à 1944, Tōjō Hideki (東條 英機) a endossé la responsabilité de la Seconde Guerre mondiale, en lieu et place de l'empereur, et les procès de Tōkyō l'ont condamné à mort[107]. Les actes commis par l'armée japonaise, notamment en Mandchourie, Corée et Chine ont ainsi été complètement retirés des charges inculpant l'empereur. Néanmoins, de nombreux commentaires étrangers sont venus attaquer l'empereur et demander la fin de l'institution : « La Chine devrait rendre l'empereur coupable de crime de guerre »[108] (« China should pronounce sentence on the emperor as a war criminal »)[109] selon une résolution adoptée au parlement chinois, ou encore : « Le Japon devrait abolir le système impérial et se réorganiser. La mythologie irrationnelle entourant les origines de l'empereur devrait également être abolie. »[110] (« Japan should abolish the imperial system and reorganize itself. The irrational mythology surrounding the origins of the emperor should also be abolished. »)[111] selon un parlementaire américain.

[107] Toshiaki Kawahara, *Hirohito and his times - A japanese perspecive* (Kodansha, 1990).
[108] Traduction propre de l'anglais.
[109] Kawahara, *Hirohito and his times - A japanese perspecive*.
[110] Traduction propre de l'anglais.
[111] Kawahara, *Hirohito and his times - A japanese perspecive*.

Nous assistons ici à une double dynamique : le fait que, malgré la version officielle, l'empereur serait le responsable de la guerre ; et le fait que la justification du pouvoir de l'empereur soit « irrationnelle ».

Les attaques ici adressées à l'institution peuvent être mises en parallèle avec un deuxième débat qui est celui de l'empereur perçu comme nationaliste. Ici, les cérémonies accomplies par l'empereur, ainsi que ce que l'institution-même représente est reprise par différents nationalismes pour exacerber une certaine idée du Japon.

Ainsi, un des exemples les plus marquants de cette dimension nationaliste entoure les évènements reliés au sanctuaire Yasukuni (靖国神社, *Yasukuni Jinja*). Ce sanctuaire, construit en 1869 pour honorer les personnes ayant donné leurs vies pour le Japon et l'empereur, a vu en 1978 s'ajouter aux personnes honorées les criminels de guerres jugés lors des procès de Tōkyō, dont Tōjō[112]. Ainsi, chaque visite officielle du sanctuaire Yasukuni est perçue, notamment à l'international, que ce soit en Chine ou en Corée, comme une forme de provocation[113]. Depuis la divinisation des criminels de guerre, les trois empereurs qui se sont succédé ont veillé à ne pas se rendre au Sanctuaire Yasukuni[114].

Un autre élément, également apporté sur le devant de la scène concernant l'empereur, a pu remettre en question la pérennité de l'institution impériale : il s'agit de la féminisation de la fonction. Selon l'article 2 de la Constitution, « le trône impérial est héréditaire et la succession se fait conformément à la loi adoptée par la Diète. »[115]. Or, la loi dispose que seul un héritier mâle peut succéder à l'empereur régnant. De ce fait, la fille unique de l'actuel empereur, la princesse Aiko, n'est pas éligible au trône. L'héritier est donc resté le frère de l'empereur, le prince Fumihito d'Akishino. Or, ce dernier n'avait jusqu'en 2006 aucun fils. Face à cela, la question d'une possible arrivée d'une femme sur le trône a été soulevée. Pour cela, il aurait fallu changer la loi. Or, avec la naissance du prince Hisahito d'Akishino, le débat a été repoussé, et le changement législatif ne s'est pas fait. La Première ministre, Takaichi Sanae, a d'ailleurs

[112] Large, *Emperor Hirohito and Shōwa Japan - a political biography*.
[113] Sakura Murakami, « Takaichi Risks China's Wrath with Offering to Yasukuni Shrine », JAPAN, *The Japan Times*, 21 avril 2026, https://www.japantimes.co.jp/news/2026/04/21/japan/politics/takaichi-ritual-offering-yasukuni-shrine/.
[114] Shirai Satoshi, *Shukensha no inai Kuni 主権者のいない国 (Le Pays sans souverain)*.
[115] Digithèque MJP, « Constitution japonaise 3 novembre 1946 ».

assuré qu'elle était contre tout changement ayant dans le sens d'une féminisation de la fonction[116].

Sur la question de l'utilisation de l'empereur et de sa dimension cérémonielle comme un symbole, Bernier explique qu'« on peut dire que l'ensemble des éléments du système impérial défini dans la constitution de 1889 continuent d'être défendus par bon nombre de personnes, y compris dans le parti qui domine le parlement depuis trois décennies : le Parti Libéral-Démocrate. »[117]. Il ajoute par ailleurs que la confrontation à ce sujet suit les clivages politiques traditionnels : « Si les "gauchistes" parmi ces chercheurs ont tenté de trouver la source de la force morale du Japon dans la communauté villageoise et sa cohésion, la "droite" l'a trouvé dans le système impérial, base de la cohésion nationale. »[118].

L'institution impériale japonaise est donc soumise à des questionnements, fondés tout à la fois sur les dynamiques nationalistes, mais également sur le devenir de la fonction, que ce soit sur la responsabilité jouée ou non pendant la guerre, la dimension nationaliste dont le sanctuaire Yasukuni apparaît comme le catalyseur des tensions, ou même la question de la féminisation de la fonction, qui semble écartée tant qu'elle n'est pas rendu inévitable.

[116] « Japon : Takaichi opposée au changement des règles de succession impériale excluant les femmes », International, *Le Figaro*, 27 février 2026, https://www.lefigaro.fr/international/japon-takaichi-opposee-au-changement-des-regles-de-succession-imperiale-excluant-les-femmes-20260227.
[117] Bernier, « Religion et politique au Japon : le culte de l'empereur ».
[118] *Ibid*.

Conclusion : le tenno, une synthèse cérémonielle ?

En plus de 1300 ans d'existence avérées, l'institution qu'est le tenno a connu des modifications majeures de sa dimension cérémonielle. A l'origine prince d'une des provinces de l'archipel japonais, sa souveraineté a été appuyée par une ascendance réputée mythologique, jusqu'à en faire un objet de divinisation. Néanmoins, son importance politique, en tant que dirigeant a été amoindrie très tôt dans la période étudiée. Le moment impérial, ayant duré quelques 70 ans, a été une parenthèse qui a durablement marqué les esprits et pendant laquelle le chef religieux, sur le modèle occidental, s'arrogea une importance politique et juridique telle qu'il n'avait pas connu depuis plusieurs siècles. Mais la défaite en 1945 est venue quant à elle changer à nouveau l'institution impériale, faisant du tenno un souverain purement symbolique.

La dimension cérémonielle du tenno, nous l'avons vu, s'est composée de deux éléments primordiaux qu'il a s'agit d'articuler : d'une part les cérémonies rituelles accomplies par l'empereur ; d'autre part ce que l'institution elle-même représentait vis-à-vis des spectateurs, qu'ils soient sujets, ou étrangers. Cela a permis d'étendre l'analyse à la façon dont l'empereur *est*, et non plus seulement à ce qu'il *fait*.

Cette dimension cérémonielle a suivi de manière logique les évolutions de la fonction impériale. Dans un premier temps, elle a été inspirée des classiques chinois, venant y mêler des traditions japonaises originaires de l'archipel. Par la suite, sous Meiji, elle s'est transformée en une version occidentale d'un souverain contemporain de l'époque (c'est-à-dire la fin du XIXème siècle). Enfin, la Seconde Guerre mondiale l'a modifiée une troisième fois en profondeur, revenant à ce qu'elle était avant le moment impérial, et la confrontant aux évolutions de la laïcisation et de la modernisation du Japon, entre-temps arrivés par l'ouverture du pays après près de deux siècles de repli sur soi.

Cette modification vers l'actuelle institution impériale semble ainsi être un point d'équilibre entre ce qu'a été le tenno sans pouvoir autre que religieux, et un empereur tout-puissant jouant un rôle politique.

Le monarque japonais apparaît comme l'agent issu de l'aboutissement de la rencontre de ces différentes influences qui, au gré du temps et des changements, ont supplanté ou été supplantées par d'autres rites. Tant ses actions que ce qu'il représente ont dépendu du contexte dans lequel il s'inscrivait, à un moment donné.

Parler *du* tenno au singulier est une tâche complexe, tant le titre a connu des acceptations différenciées au fil de l'histoire. On serait en droit de penser que toute institution millénaire serait par ailleurs soumise à ce même schéma de penser. Il en a été de même avec les « rois des francs », puis « de France (et de Navarre) », puis « des français », pour faire une comparaison avec notre propre système monarchique. Cela peut même induire une montée en généralité puisque la plupart des souverains dans le monde ont également connu un moment d'assise de leur pouvoir politique après une période de difficulté face aux vassaux (comme les règnes de Louis XIV, XV et XVI ; les kaisers allemands, les rois italiens), avant qu'un évènement majeur ne vienne leur retirer leurs prérogatives de gouvernement, ne leur laissant que leur aspect purement symbolique (comme les rois du Royaume-Uni ou d'Espagne). La différence est qu'ici le Japon semble avoir changé de paradigme de manière subite, en l'espace de quelques années. La comparaison aux systèmes étrangers tend par ailleurs à montrer que ce modèle peut apparaître comme une sorte de *leitmotiv* des différents monarchies.

Ce travail a été une recherche hybride entre l'histoire et d'autres disciplines, notamment l'anthropologie culturelle, puisque le tenno n'est pas une institution dont on parle entièrement au passé. L'actuel détenteur du titre, l'ancien prince Naruhito, est aujourd'hui encore au pouvoir. Se questionner sur ce qu'a été le tenno par le passé permet de comprendre les éventuelles directions qui pourraient être prises dans les années futures. Ces directions semblent ne pas avoir besoin de changer pour le moment, puisque deux héritiers à l'actuel empereur sont confirmés, sans modification nécessaire de la loi.

Enfin, l'étude par le prisme cérémoniel du tenno a permis d'appréhender, par son aspect performatif, comment le peuple japonais voit le pouvoir, et celui qui en est le symbole.

Bibliographie

Ouvrages

- Herail, Francine. *Histoire du Japon des origines à la fin de Meiji*. Publication orientalistes de France. Bibliothèque japonaise. Paris, 1986.
- Kawahara, Toshiaki. *Hirohito and his times - A japanese perspecive*. Kodansha, 1990.
- Large, Stephen S. *Emperor Hirohito and Shōwa Japan - a political biography*. Routledge, 1992.
- Nojima Yoshiaki. *Eien no Tenno 永遠の天皇 (L'Empereur éternel)*. Hyoshobo, 1983.
- Shiba, Ryotaro. *The Last Shogun: The Life of Tokugawa Yoshinobu*. Vertical Inc, 2022.
- Shirai Satoshi. *Shukensha no inai Kuni 主権者のいない国 (Le Pays sans souverain)*. Kodansha, 2022.

Chapitres d'ouvrages

- Cuisenier, Jean. « 1. Du rite et de la cérémonie ». In *Penser le rituel*. Presses Universitaires de France, 2006.
- Voltaire. « Chapitre 120 - Du Japon ». In *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours*. 1764, s. d.

Articles de revue

- Baumert, Nicolas. « Les trois trésors sacrés du Japon ». *La Géographie* N° 1576, nº 1 (2020): 30-35.
- Bernier, Bernard. « Religion et politique au Japon : le culte de l'empereur ». *Anthropologie et Sociétés* 6, nº 1 (1982): 175-93.
- Fukase, Tadakazu. « Héritage et actualité de l'ancienne culture institutionnelle japonaise. (A propos de la Charte de dix sept articles du Prince Dauphin Shôtoku) ». *Revue internationale de droit comparé* 37, nº 4 (1985): 947-66. https://doi.org/10.3406/ridc.1985.2985.

- Larsson, Ernils. « Addressing the Shinto establishment: “Faith talk” and “God talk” in political rhetoric in contemporary Japan ». *Contemporary Japan* 37, nº 2 (2025): 150-68. https://doi.org/10.1080/18692729.2023.2251806.
- Macé, François. « Les funérailles des souverains japonais ». *Cahiers d’Extrême-Asie*, 1988, 157-65. Persée https://www.persee.fr.
- Macé, François. « Les rites d’avènement au Japon - la création d’une tradition ». *Cipango, revue du Centre d’études japonaises de l’Inalco*, nº 1 (1992): 13-34.
- Seizelet, Eric. « Considérations juridiques sur les rapports entre l’Etat et les religions sous le Japon impérial (1868-1945) ». *Revue des deux Cités : Société, droit, politique et religion*, nº 13 (2024): 31-56.
- Seizelet, Eric. « La Maison impériale japonaise et le principe de séparation de l’État et de la religion ». *Revue du droit des religions* 9 (2020): 159-71.
- Seizelet, Eric. « L’abdication monarchique dans le régime de l’empereur-symbole japonais ». *Revue du droit public et de la science politique en France et à l’étranger*, nº 4 (décembre 2025): 64-73.
- Seizelet, Eric. « Le jour où l’empereur mangea de la viande. Les “ banquets impériaux ” comme construction politique à l’ère Meiji. » *Revue d’Histoire Moderne et Contemporaine* 69, nº 4 (2022): 54-81.
- Servoise, René. « Asie ». *Politique étrangère* 56, nº 4 (1991): 1019-20.
- Souyri, Pierre-François. « Le « tennô » : premier empereur japonais ». *L’Histoire* 538, nº 538 (2025): 70.
- Weber, Max. « Les trois types purs de la domination légitime (Traduction d’Elisabeth Kauffmann) ». Sociologie. *Sociologie* 5, nº 3 (2014): 291-302. https://doi.org/10.3917/socio.053.0291.

Article d’encyclopédie

- « MANDAT CÉLESTE | Histoire », Encyclopædia Universalis, consulté le 12 juin 2026, https://www.universalis.fr/encyclopedie/mandat-celeste/.

Entrées de dictionnaire

- Iwao, Seiichi, Teizō Iyanaga, Susumu Ishii, et al. « 213. Tenno ». In *Dictionnaire historique du Japon*, vol. 19. Maison Franco-Japonaise, 1993. https://www.persee.fr/doc/dhjap_0000-0000_1993_dic_19_1_947_t1_0079_0000_3.
- « kami », Le Robert Dico en ligne, consulté le 16 juin 2026, https://dictionnaire.lerobert.com/definition/kami.
- « kofun », Dictionnaire de français Larousse, consulté le 16 juin 2026, https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/kofun/64036.
- « shogun », Le Robert Dico en ligne, consulté le 16 juin 2026, https://dictionnaire.lerobert.com/definition/shogun.
- « tenno », Dictionnaire de français Larousse, consulté le 16 juin 2026, https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tenno/10910712.

Mémoire

- Giroux, Bastien. « Étude des rites et des objets sacrés : les trois Trésors sacrés de la monarchie japonaise. Une analyse par la théorisation de Lars Fogelin et Michael Brian Schiffer ». Université de Montréal, 2023.

Articles de journaux

- *Le Figaro*. « Japon : Takaichi opposée au changement des règles de succession impériale excluant les femmes ». International. 27 février 2026. https://www.lefigaro.fr/international/japon-takaichi-opposee-au-changement-des-regles-de-succession-imperiale-excluant-les-femmes-20260227.
- *Le Monde*. « Au Japon, une nouvelle étape pour permettre à l'empereur d'abdiquer ». Asie-Pacifique. 9 juin 2017. https://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2017/06/09/au-japon-une-nouvelle-etape-pour-permettre-a-l-empereur-d-abdiquer_5141013_3216.html.
- *Le Monde*. « Le Japon célèbre la majorité du prince Hisahito, seul jeune héritier masculin au trône ». International,Japon. 6 septembre 2025. https://www.lemonde.fr/international/article/2025/09/06/le-japon-celebre-la-majorite-du-prince-hisahito-seul-jeune-heritier-masculin-au-trone_6639195_3210.html.

- *Le Point*. « Qui est Hisahito, le futur empereur du Japon de 19 ans ? » 9 septembre 2025. https://www.lepoint.fr/monde/qui-est-hisahito-le-futur-empereur-du-japon-de-19-ans-09-09-2025-2598111_24.php.
- Mesmer, Philippe. « Le nouvel empereur japonais Naruhito s'est révélé au monde ». International,Japon. *Le Monde*, 22 octobre 2019. https://www.lemonde.fr/international/article/2019/10/21/le-japon-celebre-la-montee-sur-le-trone-de-l-empereur-naruhito_6016354_3210.html.
- Murakami, Sakura. « Takaichi Risks China's Wrath with Offering to Yasukuni Shrine ». JAPAN. *The Japan Times*, 21 avril 2026. https://www.japantimes.co.jp/news/2026/04/21/japan/politics/takaichi-ritual-offering-yasukuni-shrine/.
- Pons, Philippe. « Au Japon, le rituel divin impérial, financé par les deniers publics, passe mal ». *Le Monde (site web)*, 14 novembre 2019. https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/14/au-japon-le-rituel-divin-imperial-finance-par-les-deniers-publics-passe-mal_6019127_3210.html.

Pages Internet

- Digithèque MJP. « Constitution japonaise 3 novembre 1946 ». Consulté le 25 juin 2026. https://mjp.univ-perp.fr/constit/jp1946.htm.
- Digithèque MJP. « Japon, Ere Meiji, Constitution du 11 février 1889 ». Consulté le 15 juin 2026. https://mjp.univ-perp.fr/constit/jp1889.htm.
- National Diet Library. « Emperor, Imperial Rescript Denying His Divinity (Professing His Humanity) | Birth of the Constitution of Japan ». Consulté le 26 juin 2026. https://www.ndl.go.jp/constitution/e/shiryo/03/056shoshi.html.

Texte mythologique

- Ō no Yasumaro (auteur original), Hieda no Are (auteur original), Pierre Vinclair (traduction), et Yukako Matsui. *Kojiki : chronique des faits anciens*. Le Corridor bleu, 712.

Précision n°1 : concernant la transcription en français des mots japonais

La méthode utilisée pour la retranscription en français des mots japonais est la méthode Hepburn.

Les mots étrangers indiqués dans un dictionnaire de langue française sont écrits en romain, et non en italique, et tolèrent la marque du pluriel (exemple : « tennos »).

Les mots étrangers ne figurant pas dans un dictionnaire de langue française (exemple : « *senso* »), ainsi que les expressions idiomatiques retranscrites du japonais (exemple : *Tenmu Tenno*) sont écrits en italique, et retranscris selon la même méthode Hepburn.

Précision n°2 : concernant les citations et la bibliographie

La bibliographie et les citations ont été créées en utilisant le système de Zotero. Le style utilisé est le « Chicago Manual of Style 18th edition (notes and bibliography) ».

Résumé et mots-clés

Apparu de manière légendaire au VIIème siècle avant JC, et de manière historique au VIIème siècle après JC, le tenno, traduit par « empereur du Japon » est une institution dont la longévité interroge et peut prêter à questionnements. Aujourd'hui ne disposant plus que de fonctions honorifiques, le souverain japonais a connu d'importantes variations de son pouvoir au fil de son histoire. Par le prisme de sa dimension cérémonielle, il peut être donné à voir l'évolution d'un monarque, du moment de son ascension (voire même avant) aux grands évènements ayant bousculé sa façon de se comporter et de se présenter, afin de mieux comprendre le statut définissant le tenno aujourd'hui.

empereur du Japon ; rites et cérémonies ; rôle religieux ; mythologie ; changements de paradigme